

**DÉCISION DU MAIRE  
N° 2024 - 004**

MARCHES DE TRAVAUX  
REAMENAGEMENT DU PARKING PAYSAGER RUE LOUIS VERNAY POUR LE COMPTE DE LA  
COMMUNE DE VOURLES (69) et la CCVG  
Lot 2 : béton relancé après décision de sans suite

Le Maire de la commune de Vourles,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2 122-22,  
Vu le Code de la Commande Publique,  
Vu la délibération n°2020-027 du Conseil municipal en date du 4 juin 2020 donnant délégation au Maire,  
Vu la décision du Maire n°2023-029 du 13 novembre 2023, déclarant sans suite pour motif d'intérêt général le lot 2 béton suite à une erreur dans la définition du besoin de ce lot,  
Considérant l'appel public à concurrence publiée au Moniteur en date du 2/12/2023 ;  
Ont été réceptionnées 4 plis dont 2 reçus d'une même société (seul le second envoi a été ouvert) soit 3 offres pour la relance de ce lot ;  
Considérant l'analyse des offres réalisée conformément aux critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation ;

DECIDE

ARTICLE 1 : TITULAIRE

D'attribuer le lot 2 à la société ASTEN – 2 rue du pont à lunettes à VOURLES (69390)

D'autoriser Madame la Maire à signer les marchés et tous les documents nécessaires à sa bonne exécution

ARTICLE 2 : DUREE

Le marché est attribué pour une durée de 2 mois et 3 semaines (période de préparation de 1 mois comprise)

ARTICLE 3 : PRIX

Pour ce lot 2 :

|                 |              |
|-----------------|--------------|
| Montant € HT :  | 145 988,00 € |
| TVA 20 %        | 29 197,60 €  |
| Montant € TTC : | 175 185,60 € |

Fait à Vourles, le .....

Le Maire,  
Catherine STARON

